

Liberté Égalité Fraternité

Fraternite

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn

Division de l'organisation et de la performance scolaire (DOPS)

n° 2021-01-01 Affaire suivie par : Christian Rosset Tél : 05 67 76 58 23

Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr 69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

Albi, le 18 février 2021

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du 27 août 2018 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Départemental dans sa séance du 09 février 2021, et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 17 février 2021,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil des classes en date du 18 février 2021,

<u>ARRÊTE</u>

<u>Article 1 :</u> Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de poste spécialisé suivant :

- VIANE ITEP Le Briol

0.5 poste

<u>Article 2 :</u> Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de poste d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (U.L.I.S.) suivant ::

- LAVAUR Le Pigné élémentaire

1 poste

<u>Article 3</u>: Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de l'unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés (U.P.E.2A) suivante :

- LACAUNE Elémentaire

0.5 poste

<u>Article 4:</u> Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de poste destiné à l'implantation d'une unité d'enseignement externalisée maternelle autisme suivante :

- CASTRES Centre maternelle

1 poste

<u>Article 5</u>: Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les fermetures de postes suivants :

- Coordonnateur réseau CAPE Albi

0.5 poste

- Coordonnateur réseau CAPE Castres

0.5 poste

Article 6 : Est prononcée à compter du 1er septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture du poste suivant :

- Maître référent ASH

1 poste

<u>Article 7</u>: Est prononcée à compter du 1er septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de poste de remplacement suivant :

- Brigade Départementale de remplacement 1 poste

<u>Article 8</u>: Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les ouvertures de postes au titre de l'abondement du régime des décharges de service de direction d'école de 1 à 3 classes (+ 2 jours) :

- Brigade Départementale de remplacement 2 postes

<u>Article 9:</u> Sous réserve de la vacance du poste, sont fléchés langue en « occitan », à titre définitif au 1^{er} septembre 2021, les postes dans les écoles suivantes :

LAVAUR Les Clauzades
REALMONT Elémentaire

vivante en espagnol dans l'école suivante

1 poste

1 poste

Article 10 : Est prononcé à compter du 1er septembre 2021, à titre définitif, le défléchage de poste langue

- SAINT SULPICE Louisa Paulin

1 poste

<u>Article 11 :</u> La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

L'Inspectrice d'Académie, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn

Marie-Claire DUPRAT